

DEL2025_04_109

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

AVENANTS A LA CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2022-2024 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DE MONTFERMEIL POUR LA BIENNALE MULTITUDE 2025

Sur proposition de Serge CADIO.

Désigné comme « territoire prioritaire démonstrateur », le Département souhaite initier une démarche nouvelle sur les villes de l'Est et du Nord du territoire, afin d'accompagner les politiques culturelles locales, là où les ressources sont moins nombreuses mais où les besoins et dynamiques portées sont présents. L'ambition est de proposer des projets artistiques, culturels et patrimoniaux ancrés sur le territoire, autour de la modalité d'actions durables et partenariales, entre acteurs culturels, tant à l'échelle des services départementaux que municipaux sur la période 2022-2024.

La convention triennale s'inscrit dans cette démarche de coopération territoriale entre le département et la ville de Montfermeil.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2025_04_109

Vu la délibération du Département de la Seine-Saint-Denis n°03-04 du 8 décembre 2022 relative à la coopération culturelle et patrimoniale fixant la subvention de fonctionnement au titre des actions de coopération culturelle et patrimoniale, dans le cadre du programme « Biennale Multitude 2025 »,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2023-02-020 en date du 15 février 2023 portant sur la convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024 entre le Département et la ville de Montfermeil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-12-219 en date du 13 décembre 2023, portant sur l'avenant 2023 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024_12_212 du 18 décembre 2024 portant sur l'avenant 2024 entre le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Montfermeil pour la biennale multitude 2025,

Considérant qu'il convient d'approuver les deux annexes portant avenant de la coopération 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les avenants 2024 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024 pour la « Biennale Multitude 2025 »,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants et tout document y afférent,
3. De dire que la subvention du Département s'élève à la somme de 10 000 euros (dix mille euros) à la ville de Montfermeil au titre de la « Biennale Multitude 2025 » pour la réalisation d'un film documentaire sur le défilé des cultures et création.
4. De dire que la subvention du Département s'élève à la somme de 30 900 euros (trente mille neuf cents euros) à la ville de Montfermeil au titre de la « Biennale Multitude 2025 » pour le programme priorité développement culturel, la sensibilisation et médiation en direction des publics du défilé Cultures et Création, stage d'éveil artistique et culturel.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Transmis le 13.05.2025

Au Représentant de l'Etat

Publié le 13.05.2025

Montfermeil, le 13.05.2025

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

